



Communiqué de presse

28 janvier 2015

Soutenabilité énergétique du Grand Paris : Réussir le Grand Paris des véhicules électriques

Jean Daubigny, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, a ouvert ce mercredi 28 janvier le séminaire organisé par la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France (DRIEE), intitulé « *Réussir le Grand Paris des véhicules électriques* ».

Le séminaire a pour but de partager l'ensemble de ces enjeux, en s'appuyant sur les témoignages des acteurs concernés : Etat, collectivités, professionnels des transports et de l'énergie. Il s'agit d'illustrer, à partir des bonnes pratiques déjà à l'œuvre sur nos territoires, combien la concertation et la coordination, en amont des projets, peuvent permettre de déployer de façon optimale l'écosystème nécessaire au développement des véhicules électriques et à leurs nouveaux usages.

L'Ile de France engagée dans la transition énergétique

Le développement des véhicules électriques est une priorité de la transition énergétique, pour **réduire les consommations d'énergie fossile, les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, et pour diminuer les nuisances sonores en ville.** Le projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit ainsi de renforcer les aides à l'acquisition de véhicules électriques et de favoriser le déploiement des points de recharge, dans le but de disposer d'un maillage de 7 millions de points sur le territoire national, à l'horizon 2030.

Les projets d'aménagement liés au Grand Paris constituent une opportunité pour mettre en place les infrastructures indispensables à l'essor des véhicules électriques, qui représentent une réponse essentielle aux défis énergétiques et environnementaux de la région : le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), élaboré par l'Etat et le Conseil régional, fixe ainsi l'objectif ambitieux d'un million de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur les routes franciliennes d'ici 2030.

Plus généralement, ces aménagements doivent favoriser l'ensemble des mobilités durables identifiées dans le Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France et le Plan de Mobilisation pour les Transports : transports en commun, covoiturage, autopartage, adaptation de la logistique, véhicules propres,... Les collectivités ont un rôle majeur à jouer dans cette dynamique, également porteuse de développement économique et de croissance verte.

Un déploiement maîtrisé et des besoins à anticiper pour le Grand Paris de 2030

Cette dynamique doit être coordonnée, pour éviter un déploiement non-maîtrisé de points de charge *rapide* pour véhicules électriques, susceptible de renchérir la pointe de demande d'électricité.

Dans le cadre des travaux sur la soutenabilité énergétique du Grand Paris, conduits par la DRIEE en liaison avec les opérateurs énergétiques, et prenant en compte les efforts d'efficacité énergétique, **il a en effet été établi qu'à l'horizon 2030, les besoins en puissance électrique de l'Ile-de-France, intégrant la dynamique économique et démographique emportée par le Grand Paris, pourraient se trouver augmentés de 4 000 MW (l'équivalent de la puissance développée par 4 tranches nucléaires).**

L'infrastructure stratégique pour l'approvisionnement électrique de l'Ile-de-France doit donc être préservée, et les usages de l'électricité doivent être optimisés pour tempérer ces nouveaux besoins. Ainsi, la recharge *standard* doit être privilégiée pour les véhicules électriques : l'implantation de points de charge accélérée ou rapide, plus coûteux mais ponctuellement nécessaires pour rassurer les usagers, doit être réfléchie, en fonction de besoins spécifiques et en adéquation avec les capacités du réseau électrique.

Cette démarche d'anticipation se trouve au cœur de l'ensemble des travaux conduits par l'Etat sur la soutenabilité du Grand Paris, qui ont déjà permis d'aborder les thèmes suivants : *l'approvisionnement en énergie, en eau et en matériaux ainsi que la revalorisation des friches industrielles.*

Les enseignements des échanges du 28 janvier 2015 pourront nourrir tant la stratégie nationale de développement des mobilités électriques, que la nécessaire mobilisation des acteurs franciliens, pour tirer tout le parti des grands projets d'aménagement et de territoires à venir dans la région, afin de réussir collectivement le « Grand Paris des véhicules électriques ».

Contacts presse :
Préfecture de Paris et d'Ile-de-France
01.82.52.40.25
pref-communication@paris.gouv.fr

Pour en savoir plus :

- sur les enjeux de soutenabilité énergétique du Grand Paris : www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/l-appvisionnement-energetique-du-grand-paris-r932.html
- sur les enjeux de la mobilité durable en Ile-de-France : www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Brochure_mobilite_durable_BAT_nov2014_cle2bf87f.pdf
- sur le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (notamment ses volets Transports et Consommations électriques) : www.srcae-idf.fr
- sur l'action de l'ADEME dans le secteur des transports : <http://ile-de-france.ademe.fr/domaines-d'intervention/transports/contexte>